

Inscriptions scolaires

Consultez toutes les informations concernant les inscriptions scolaires ainsi que les différentes pièces à fournir.



Les inscriptions sont obligatoires pour l'école de votre secteur d'habitation, pour l'entrée en maternelle. Les enfants de Grande section qui continuent leur scolarité dans le même groupe scolaire n'ont pas à se réinscrire pour l'élémentaire.

Inscriptions nécessaires pour toute nouvelle scolarisation sur la commune.

Inscriptions scolaire 2026-2027

La démarche en ligne est à privilégier (procédure n°1). À défaut, il vous est proposé une démarche hors ligne définie ci-après (procédure n°2).

Toute démarche en ligne commencée doit être poursuivie et achevée comme telle jusqu'à l'étape 3 ci-après, y compris pour toutes les pièces à transmettre (pas d'envoi par mél).

PROCÉDURE N°1 - Démarche en ligne dématérialisée

Ouverture des inscriptions scolaires en ligne : lundi 23 mars 2026 à 12h sur le portail famille : <https://www.espace-citoyens.net/ecully>

Nous vous remercions de suivre les étapes suivantes :

Étape 1) - Dès maintenant, mettez à jour ou créez votre famille sur votre espace personnel

- à partir du portail famille : pour savoir comment vous rendre sur votre espace personnel ou pour le créer, cliquer sur le lien suivant :

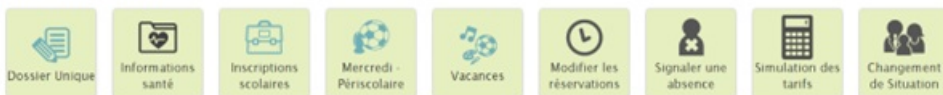
[Accès à l'Espace personnel sur le Portail Famille et création du dossier unique](#)

Après contrôle des pièces et validation par le service inscriptions, vous recevrez un courriel de traitement positif de votre inscription. À l'issue, vous pourrez passer à l'étape 2 ci-après.

Étape 2) - À partir du 23 mars 2026 à 12h, créez votre dossier unique 2026-2027

- Sous votre espace personnel, créez le dossier unique **2026-2027** de votre enfant en cliquant sur la dalle « Dossier Unique » ci-dessous.

Mes démarches

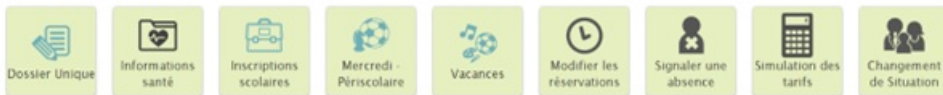


Après contrôle des pièces et validation par le service inscriptions, vous recevrez un courriel de traitement positif de votre dossier unique. À l'issue, vous pourrez passer à l'étape 3 ci-après.

Étape 3) - Créez votre dossier dématérialisé d'inscription scolaire 2026-2027

- Dans votre espace personnel, cliquer sur la dalle « Inscriptions scolaires » ci-dessous pour remplir le formulaire adéquat d'inscription scolaire 2026-2027 .

Mes démarches



Formulaires proposés suivant le niveau scolaire de l'enfant :

inscription scolaire maternelle 2026-2027

emande de dérogation maternelle 2026-2027 (inscription scolaire avec dérogation à la carte scolaire exceptionnelle et soumise à l'avis d'une commission – voir procédure ci-après)

inscription scolaire élémentaire 2026-2027

Demande de dérogation élémentaire 2026-2027

Si l'enfant a été scolarisé dans une autre commune, nous vous invitons à demander à la direction de l'école d'origine le certificat de radiation dès que possible et à le joindre en ligne à votre dossier d'inscription scolaire.

Dérogation

Toute dérogation à la carte scolaire est exceptionnelle et soumise à l'examen d'une commission. Dans ce cas, sur votre espace famille, remplir le formulaire « Demande de dérogation maternelle ou élémentaire ». Avant de remplir en ligne votre formulaire de demande de dérogation, vous aurez à télécharger le dossier à remplir pour la commission en cliquant sur le bouton PDF de la première page de votre démarche :

1) télécharger le dossier à remplir pour la commission



Ce formulaire d'inscription est réservé aux enfants de la maternelle qui arrivent dans le secteur suite au déménagement de leur famille. Les enfants déjà inscrits sur Ecully et qui continuent leur scolarité dans le même groupe scolaire n'ont pas à se réinscrire l'année suivante (ré-inscription automatique).

Différentes pièces sont à télécharger pour votre dossier, selon votre situation :

- Certificat de radiation, pour les enfants déjà scolarisés, délivré par la précédente école
- Document justifiant la situation familiale (Ex : jugement de divorce ou de séparation précisant la décision et le calendrier de la garde de l'enfant...)
- **Avant de remplir votre demande de dérogation en ligne, merci de télécharger le dossier pdf ci-dessous et de le remplir. Ce dossier sert à l'étude de votre situation par la commission de dérogation.**



Déposez-le ensuite en pièce jointe à l'étape suivante (après avoir cliqué sur le bouton "Commencer" en bas à droite de cette page).


2) joindre le dossier rempli pour la commission, avec la pièce justificative, dans le formulaire de saisie de votre demande d'inscription scolaire avec dérogation, accessible après avoir cliqué sur le bouton « Commencer » en bas à droite de la page où vous avez téléchargé le dossier à remplir pour la commission

Toute demande de dérogation doit rester une exception à l'application de la carte scolaire.
Une commission d'attribution statuera au regard des critères d'éligibilité.
Le Service Inscriptions vous tiendra informé(e) de son issue.

Cacher
*Ecole sans dérogation Maternelle Centre

Je souhaite réaliser une demande de dérogation

DOSSIER DEMANDE DE DÉROGATION (DOSSIER COMPLÈTE + JUSTIFICATIFS SELON LES CAS)

 AJOUTER LA PIÈCE À FOURNIR * Dossier demande de dérogation

JUSTIFICATIF DE DÉROGATION

 AJOUTER LA PIÈCE À FOURNIR * justificatif de dérogation

Après contrôle des pièces et validation par le service inscriptions, vous recevrez un courriel de traitement positif de votre dossier d'inscription. À l'issue, vous pourrez passer à l'étape 4.

Étape 4) Prendre contact avec l'école où votre enfant sera inscrit

À l'issue de l'étape 3, le Service Inscriptions vous transmet par courriel une fiche de contact avec l'école, avec toutes les coordonnées utiles. Vous y trouverez également des informations concernant l'accueil matinal, la cantine, garderie du soir, les activités sportives et culturelles après l'école de novembre à juin (ALAE), et l'accueil collectif au centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires.

PROCÉDURE N°2 - Démarche hors ligne

Si vous ne pouvez pas procéder à une inscription en ligne, nous vous remercions de suivre les étapes suivantes :

Étape 1 : Vous munir du dossier d'inscription en version papier

- › Demander un dossier scolaire 2026-2027 à : inscriptions@ville-ecully.fr
- › Ou retirer un dossier scolaire au Service Inscriptions :

Mairie d'Écully - 1 place de la Libération
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Étape 2 : Déposer votre dossier d'inscription en version papier

- › **Contactez le service inscriptions** pour prendre rendez-vous lorsque votre dossier d'inscriptions est rempli et les pièces à fournir complètes et photocopiées : au 06 33 12 60 19 ou inscriptions@ville-ecully.fr.

Les rendez-vous ont lieu de 14h à 16h30.

Le Service Inscriptions ne fait pas de photocopies.

ou

- › Transmettre votre dossier d'inscription et toutes les pièces à fournir par mél à inscriptions@ville-ecully.fr.

Chaque pièce transmise doit être nommée par vos soins pour faciliter le traitement de votre dossier.

Pièces obligatoires à fournir à l'appui de votre dossier d'inscriptions (démarche en ligne ou hors ligne) :

- › Livret de famille : toutes les pages sont à fournir.

Si vous n'avez pas de livret de famille : actes de naissance de l'enfant ou attestation sur l'honneur des nom(s), prénom(s), date et lieu de naissance de l'enfant et de l'identité des personnes qui en sont responsables

- › Justificatif de domicile de moins de 3 mois : bail ou quittance ou facture EDF ou d'abonnement téléphonique ou courrier d'attribution de logement ou certificat d'hébergement ou tout autre justificatif
- › Carnet de vaccination de l'enfant, à jour de ses vaccinations obligatoires


- si l'enfant n'est pas à jour de ses vaccinations obligatoires : une attestation sur l'honneur du responsable légal s'engageant à réaliser les vaccins dans les trois mois qui suivent la date de l'inscription scolaire
 - si l'enfant ne peut pas être vacciné : un certificat de contre-indication
 - si vous n'avez pas de carnet de vaccination : document attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires pour son âge.
- › Justificatif d'assurance responsabilité civile et individuelle d'accident (scolaire ou privé ou assurance habitation)
 - › Pour les nouveaux arrivants : certificat de radiation de l'enfant de l'école d'origine, avant l'arrivée à Écully, à demander auprès de la direction de l'école qu'il quitte.
 - › Document justifiant d'un changement de situation familiale, tel que le jugement du divorce ou de séparation, tout acte juridique faisant apparaître les modalités de garde de l'enfant. Un calendrier de garde alternée utile pour le partage des frais sur les inscriptions du périscolaire et/ou de l'extrascolaire peut être mis en place sur demande.
 - › Attestation Caf précisant le quotient familial ou dernier avis d'imposition
 - › Attestation employeur pour les personnes travaillant à Écully


CONTACT

Mairie

Service inscriptions

Mairie
1 place de la Libération
69130 ECULLY

 04 72 18 07 64

 06 33 12 60 19

 [Courriel](#)

 [VOIR LA FICHE](#)



Mairie d'Écully

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser